

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

3 juillet 2013

SOMMAIRE

Alba Lux S.A.	75890	BRE/V.P. S.à r.l.	75918
Alegis S.à r.l.	75890	Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	75918
Alfa Gestion S.A.	75890	Bureau Line Office S.A.	75919
Algest SE	75890	Bureau Moderne S.A.	75919
All Cabling S.A.	75900	Buro Partner	75919
Amundi Funds	75901	Bymi S.A.	75919
Aperam	75900	Cannon Bridge S.à r.l.	75921
Archea Fund	75890	Capital Global S.A.	75916
Archico s.à r.l.	75900	Cargolux Airlines International S.A.	75932
Arelux FR 1 S.à r.l.	75900	Caspian Luxembourg Company S.à r.l. ...	75932
Arelux FR 2 S.à r.l.	75901	Caspian Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	75932
Arelux FR 3 S.à r.l.	75901	C.C.B. S.A.	75920
Arelux FR 5 S.à r.l.	75901	C.C.B. S.A.	75920
Assurances Liberty Sarl	75903	Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS)	75933
Aviva Investors Properties Europe S.A. ..	75903	Chamly International S.A.	75934
Bamboo Capital	75903	Chart Industries Luxembourg S.à r.l.	75933
Banque LBLux S.A.	75903	Cidron Bergman S.à r.l.	75933
Bario Participations S.A.	75914	Cidron Celestial Topco S. à r.l.	75936
Bario Participations S.A.	75914	C.K. S.A.	75920
Bartella S.A.	75914	C.M. Transports S.à r.l.	75920
Beltone MidCap Management S.A.	75903	CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	75936
Benlux Participations S.à r.l.	75904	C.P Group Lux S.A.	75921
Binah S.A.	75904	Delux Productions	75891
Bizibox S.A.	75914	Fennogens Investments	75901
Black Associates s.à r.l.	75915	FGS1 S.à r.l.	75904
Blendo S.A.	75915	FLUIDAP Luxembourg SA	75935
BLG Luxembourg Holdings S.à r.l.	75915	GARBE Logistic Management Company S.à r.l.	75935
Blue Amber Fund Management S.A.	75904	Lupercus Capital S.A.	75934
BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	75904	Quadrum SICAV-SIF S.C.A.	75915
Boone	75917	Saint Albert	75921
Bousval S.A.	75917		
BPT Hansa Lux SICAV-SIF	75918		
Breakers Finance S.A.	75918		

Alba Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 146.475.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062800/10.

(130077917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Alegis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.512.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

ALEGIS Sàrl

Experts Comptables

Référence de publication: 2013062802/12.

(130078390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Alfa Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 155.744.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/05/2013.

Référence de publication: 2013062803/10.

(130078248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Algest SE, Société Européenne.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 31.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062804/10.

(130078343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062815/11.

(130077611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Delux Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 37.249.

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme DELUX PRODUCTIONS, établie et ayant son siège social au 2, rue du Brill, L-3397 Roeser, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37249, constituée en date du 7 juin 1991 suivant acte de Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 6 décembre 1991 (les «Statuts»), et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du 26 février 2004 de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 22 avril 2004 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien JOSEPH, retraité, demeurant au 40, avenue Grand Duc Jean, L8323 Olm.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur James DE BRABANT, administrateur de société, demeurant au 28, Chemin des Oubliés, F-88400 Gérardmer.

Le Président expose et l'assemblée constate:

i. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ii. Qu'il résulte de la liste de présence que les 50.040 (cinquante mille quarante) actions composant le capital social sont présentes ou représentée à la présente assemblée, et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. La présente Assemblée, est ainsi régulièrement constituée, et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

iii. Que sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Approbation de la refonte des Statuts de la Société qui auront la teneur reprise dans la résolution unique ci-après;
2. Divers.

Après délibération l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée approuve la refonte complète des Statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de «DELUXPRODUCTIONS» (la «Société»).

Si et aussi longtemps qu'un actionnaire détient l'intégralité des actions, la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle conformément à l'article 23 de la Loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et est soumise aux dispositions légales applicables en la matière. A tout moment, l'Associé Unique pourra s'associer à un ou plusieurs autres actionnaires. De la même manière, les actionnaires peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Roeser, Grand-Duché de Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet principal l'étude, la recherche, le développement, la rédaction, la production, la préparation, l'exploitation, l'émission et la distribution de toutes oeuvres créatives, y inclus mais non limité à des productions littéraires, artistiques, musicales et audiovisuelles de toutes sortes, seule ou en association avec des tiers.

La Société a aussi pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les dettes ou créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit la loi qui leur est applicable.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (1.240.992,-EUR), représenté par CINQUANTE MILLE QUARANTE (50.040) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Art. 6. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les actions peuvent être librement cédées entre actionnaires de la Société.

Chaque actionnaire accorde aux autres actionnaires un droit de préemption (le «Droit de Préemption») pour tous les cas où il voudrait procéder à la transmission sous forme de vente, transfert à titre gratuit ou tout autre moyen de tout ou partie de la pleine propriété ou du démembrement des actions qu'il détient ou viendrait à détenir (la «Transmission»).

Le Droit de Préemption sera mis en oeuvre selon les modalités suivantes:

Tout projet de Transmission par un actionnaire (la «Partie Cédante») au profit d'une personne non actionnaire de la Société (l'«Opération Projetée»), devra être porté à la connaissance de la Société et des autres actionnaires par notification par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée quarante-cinq (45) jours au moins avant la date prévue pour la réalisation de l'Opération Projetée, la date d'envoi faisant partir le délai. La notification mentionne les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social des acquéreurs éventuels, le nombre d'actions dont la Transmission est projetée, le prix ou la valeur proposée, les modalités de règlement et toutes autres conditions de l'Opération Projetée (la «Notification de Transfert»).

Chaque actionnaire bénéficiera d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la Notification de Transfert pour notifier sa décision d'exercer son Droit de Préemption à la Société et à la Partie Cédante.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur Droit de Préemption, les actions visées par l'Opération Projetée seront réparties entre eux proportionnellement à leur participation au capital de la Société.

Le Droit de Prémption ne pourra être exercé par un ou plusieurs actionnaires ensemble que sur la totalité des actions visées dans l'Opération Projetée. A défaut, le Droit de Prémption sera présumé ne pas avoir été exercé et l'Opération Projetée pourra alors être réalisée par la Partie Cédante.

Au cas d'exercice du Droit de Prémption, les actions visées par la Notification de Transfert seront transmises en pleine propriété au profit du ou des actionnaires ayant préempté à la valeur la moins élevée entre (i) le prix ou la valeur proposée dans la Notification de Transfert et (ii) la valeur de marché des actions («VMA»).

La VMA sera calculée aux frais de la Société par un expert indépendant choisi par la Société sur la liste des réviseurs d'entreprises agréés établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

Luxembourgeois, suivant la méthode du «Discounted Cash Flow» sinon toute autre méthode que l'expert jugera en toute indépendance plus adaptée.

Les actionnaires conviennent que toute Transmission qui interviendrait en violation des présentes dispositions sera nulle de plein droit.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de (5) membres au maximum, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion suivant la vacance, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande du président ou de deux administrateurs pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être retranscrites dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

Art. 9. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des trois cinquièmes (3/5) des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Si la Société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et ces Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque les règles relatives aux autorisations d'établissement l'exigent, le titulaire de l'autorisation d'établissement doit être parmi les signataires.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 15. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire ou le collège des commissaires.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions générales

Art. 22. Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est expressément renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

Art. 23. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du conseil d'administration peuvent également être accordées par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le conseil d'administration.

Art. 24. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

Art. 25. La loi de 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the public limited liability company (société anonyme) DELUX PRODUCTIONS, established and having its registered office at 2 Rue du Brill, L-3397 Roeser, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, RCSL) under number B 37.249, incorporated on 7 June 1991, by notarial deed of Maître Marthe THYES-WALCH, civil law notary residing in Luxembourg, published in the official gazette of Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 454 of 6 December 1991, the Company's Articles of Incorporation (the "Articles"), of which the Articles were amended for the last time by notarial deed of 4 February 2004 Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the official gazette of Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 429 of 22 April 2004 (the "Company").

The Meeting is opened by Mr Julien JOSEPH, retired, residing at 40, avenue Grand Duc Jean, L8323 Olm, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as Scrutineer Mr James DE BRABANT, director, residing at 28, Chemin des Oubliés, F-88400 Gérardmer.

The Chairman states and the Meeting acknowledges that:

i. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders, as well as the number of shares they hold are shown in an attendance list signed in various parts by the officers and the notary. This attendance list and the powers of attorney shall remain attached to this deed to undergo the filing formalities with it.

ii. It appears from the attendance list that the 50,040 (fifty thousand forty) shares, representing the share capital are present or represented at this Meeting, and that the convening formalities may be dispensed with, given that the shareholders present or represented acknowledge having been duly convened and declare having been informed of the Meeting agenda beforehand. The General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

iii. The Meeting agenda is as follows:

1. Approval of the restatement of the Company's Articles to read as set forth in the sole resolution below; and
2. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has unanimously taken the following resolution:

Sole resolution

The Meeting approves and authorizes the full restatement of the Company's Articles in order to read them henceforth as follows:

«Form - Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme), under the name of "DELUX PRODUCTIONS" (the "Company").

If, and for so long as, one (1) shareholder holds all of the shares, the Company shall exist as a single-member company pursuant to Article 23 of the Law of 10 August 1915, as amended, (the "1915 Law") and is subject to the applicable legal provisions. At any time, a sole shareholder may join with one or more shareholders. Likewise, the shareholders may take all appropriate measures to restore the Company's single-member status.

Art. 2. The Company's registered office is established in the municipality of Roeser, Grand Duchy of Luxembourg.

By simple decision of the board of directors or the sole director, the Company may establish subsidiaries, branch offices or agencies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred anywhere in the municipality in which it is established by decision of the board of directors or of the sole director. In the event that extraordinary political, economic or social developments interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, or such events have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances, without such temporary measures having any effect on the Company's nationality which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain Luxembourgish.

Notice of such temporary measures shall be given to third parties by one of the Company's executive bodies empowered to bind it for routine acts and day-to-day management.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The main object of the Company is the study, research, development, drafting, production, preparation, commercialization, broadcast, distribution of creative works, including but not limited to, all forms of literary, artistic, musical and audio-visual production, alone or in association with third parties.

The Company's object is also the holding of any shares or participating interests in any form whatsoever, be it through the purchase, exchange, development or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those holdings. The Company can also transfer those holdings through sale, exchange or otherwise.

The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions related to real estate and the rights attached thereto, including but not limited to the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can also form, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner, in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, as well as in any other rights attaching thereto or capable of completing them.

The Company can borrow in any manner, particularly through the issue of convertible or non-convertible bonds, bank or shareholder current account loans, and grant to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest, belonging to the same group or connected in any manner, all capital, loans, advances or guarantees.

The Company may hold an interest through purchase, exchange, development or in any other manner, in all financial instruments in the broadest sense of the term, particularly in all securities such as stocks and other securities equivalent to stocks, shares in companies and mutual funds, bonds, and other debt securities, deposit certificates, cash certificates and bills of exchange, securities conferring a right to acquire actions, bonds or other securities by subscription, purchase or exchange, futures and securities for cash payments, including money market instruments; all other certificates repre-

senting ownership, debts or securities; all instruments related to underlying financing, indexes, raw materials, precious materials, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, the debts or receivables related to the various items listed above or the rights to or relating to those various items, whether such financial instruments are in hard-copy or digital format, transferable by registration by physical delivery, be they in bearer or registered form, endorsable or non-endorsable, and whatever the law applicable to them.

The Company may carry out all industrial, commercial, financial, movable or immovable property transactions directly or indirectly associated, in whole or in part, with the sectors listed above to the extent that it does not carry out a regulated activity.

The Company may take any required measure and conclude or execute any obligation in the context of the above, particularly but not limited to, any agreement with any other party or sign any document it deems necessary or useful to the realization or the development of its object.

Art. 5. The Company capital is set at EUR 1.240.992 (ONE MILLION TWO HUNDRED FORTY THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-TWO EUROS), represented by 50.040 (FIFTY THOUSAND FORTY) shares without designation of a nominal value. The shares shall be registered shares.

The Company capital may be increased or decreased pursuant to the applicable legal requirements.

The Company may acquire its own shares in compliance with all legal requirements and limitations.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, such that only a single shareholder per share is allowed.

Shares may be freely transferred among Company shareholders.

Each shareholder shall grant the other shareholders a right of pre-emption (the "Pre-emption Right") each time a shareholder wishes to transfer by sale, free of charge or by any other means, all or part of the full or divided ownership of the shares he holds or will hold (the "Transfer").

The Pre-emption Right shall be implemented in the following manner:

The Company and other shareholders shall be informed of any contemplated Transfer (the "Contemplated Transaction"), by a shareholder (the "Transferring Party") to a person who is not a Company shareholder, by written notice sent by registered mail with acknowledgement of receipt, sent at least forty-five (45) days before the planned Contemplated Transaction date, the time period runs from the date of posting. The notice gives the first and last name, residence or company name and registered office of the potential buyers, the number of shares contemplated in the Transfer, the price or proposed value, the means of payment and all other terms of the Contemplated Transaction (the "Transfer Notice").

Each shareholder shall have thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice within which to notify the Company and the Transferring Party of his intention to exercise his Pre-emption Right.

If several shareholders wish to exercise their Pre-emption Right, the shares which are the target of the Contemplated Transaction shall be divided among them proportionate to their shareholding in the Company capital.

The Pre-emption Right may only be exercised by one or several shareholders on all of the shares which are the target of the Contemplated Transaction. Failing that, the Pre-emption right shall be presumed not to have been exercised and the Transferring Party may then carry out the Contemplated Transaction.

In case of the exercise of the Pre-emption Right, full ownership of the shares mentioned in the Transfer Notice shall be transferred to the shareholders who pre-empted the Contemplated Transaction at the lower of (i) the price or value proposed by the Transfer Notice and (ii) the Fair Market Value ("FMV") of the shares.

The FMV shall be calculated at the Company's expense by an independent expert chosen by the Company from the list of approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) established by the Luxembourg Registered Auditors Institute (l'Institut des Réviseurs d'Entreprises Luxembourgeois) using the "Discounted Cash Flow" method or any other method the expert deems to be most appropriate.

The shareholders agree that any Transfer that takes place in violation of these provisions shall be automatically null and void.

Management - Supervision

Art. 7. In case of a plurality of shareholders, the Company shall be managed by a board of directors composed of a minimum of three (3) and a maximum of (5) members, who need not be shareholders, appointed by the general meeting for a term not to exceed six (6) years and the mandates of which it may revoke at any time.

If the Company is formed by a sole shareholder, or if at a shareholders' general meeting there is only one remaining Company shareholder, the board of directors may be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting recording the number of shareholders as greater than one (1).

The number of directors, the duration of their mandates and their fees are set by the shareholders' general meeting.

The departing director(s) may be re-elected.

The board of directors shall elect a chairman from among its members. In case of the chairman's absence, the board of director meetings shall be presided over by a director present and appointed for that purpose by the board members present at the meeting.

In case of a vacancy on a board of directors appointed by the general meeting, the remaining directors thus appointed have the right to temporarily fill the vacancy. In that case, the general meeting, at the first meeting following the vacancy shall definitively elect a director to fill the vacancy.

When a legal person is appointed member of the board of directors or sole director, that person must inform the Company of the name of the natural person it has appointed to act as its permanent representative for the purpose of carrying out its mandate.

Art. 8. The board of directors shall meet when convened at the request of the chairman or two directors for a meeting to take place at the Company's registered office unless otherwise indicated in the convening notice.

Each convening notice shall be issued and sent at least two (2) days before the meeting unless in an emergency, the nature of which must be set forth in the board of director meeting minutes.

The directors can be convened orally, in writing or by any appropriate means of telecommunication.

Each director may waive the convening notice in writing or by any appropriate means of telecommunication. Meetings shall be validly held without a convening notice if all directors are present or represented.

The directors may attend a board of directors' meeting by telephone, video conference or by any other appropriate means of communication allowing their identification. Such participation in a board of directors' meeting shall be deemed equivalent to a director's physical presence at a meeting.

The board of directors may only validly deliberate and decide when the majority of its members is present or represented. A director may appoint another director as his proxy at a meeting, and a director may represent more than one of the other directors. The proxy appointment must contain the meeting agenda and can be made by letter or any appropriate means of telecommunication, with the appointment by means of telecommunication being confirmed in writing.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a board of directors' meeting. The date of the written resolutions shall be the date of the last director's signature. In that case, written resolutions may contain signatures in a single document or in several counterparts with the same contents, and may be transmitted by any appropriate means of communication.

Art. 9. All board of director decisions shall be adopted by three-fifths (3/5) majority vote of the administrators present or represented at the meeting.

Art. 10. The board of director meeting minutes shall be signed by the members present at the meeting.

Copies or excerpts shall be certified by two directors or by one or several proxies appointed for that purpose.

If the Company has a sole director, his decisions shall be recorded in meeting minutes.

Art. 11. The board of directors or the sole director are vested with the broadest powers to carry out all acts of Company management and asset disposal useful or necessary for the realization of the Company's object. All acts not expressly reserved to the general meeting by the law and these Articles fall within the purview of the board of directors or the sole director.

Art. 12. The board of directors or the sole director may delegate all or part of the directors' day-to-day management powers to directors or to third parties who need not necessarily be Company shareholders.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the joint signature of two directors when there is a plurality of directors; by the sole signature of the director when there is a sole director, or by the sole signature of a delegate of the board of directors within the limits of the powers delegated.

When trade license regulations so require, the license holder must be among the signatories.

However, the signature of a single director shall suffice to validly represent the Company in its dealings with public administrations.

Art. 14. The Company shall be supervised by one or several supervisory auditors who need not be shareholders, appointed by the general meeting which sets their number and fees.

The supervisory auditors may be re-elected and their mandate may be revoked at any time by the general meeting.

The duration of their mandate, which cannot exceed six (6) years, is set by the general meeting.

General meeting

Art. 15. If there is only one shareholder, the sole shareholder all exercise all powers conferred on the general shareholders' meeting and take written resolutions.

When there is a plurality of shareholders, the shareholders' general meeting represents all Company shareholders. Shareholders' decisions are taken at shareholders' general meetings. Shareholders' general meetings have the broadest powers to take or ratify actions concerning the Company.

Shareholders' general meetings elect officers (bureau) composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need not be Company shareholders or directors.

Art. 16. The annual general meeting shall take place at the registered office or any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice, the second Wednesday in May, at 11:00 a.m.

If the date of the annual general meeting falls on a public holiday, the meeting shall be held on the first following business day.

Art. 17. An extraordinary general meeting may be convened by the board of directors or the sole director, by the supervisory auditor (commissaire) or by the supervisory auditor board (conseil des commissaires).

An extraordinary general meeting must be convened on written request, including the agenda, of shareholders representing one-tenth of Company capital.

The convening notices must be issued in writing, include the agenda and sent in the form and timeframe prescribed by law.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state having been duly informed of the agenda, the general meeting may be held without prior convening.

One or several shareholders holding at least ten percent of the subscribed capital may request the inclusion of one or several new points in the agenda of any general meeting.

The directors may attend and speak at shareholders' general meetings.

Art. 18. Each share entitles its holder to one vote. The Company only recognizes one owner per share.

If one Company share is indivisibly held by several owners, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until a single person has been appointed as that share's owner.

The shareholders' general meeting shall deliberate and take decisions according to the legal provisions in force at the time the general meeting is held.

The minutes of general meetings shall be signed by the meeting officers and by the shareholders requesting to sign.

If the Company has a sole shareholder, his resolutions shall be recorded in minutes.

Financial year - Profit distribution

Art. 19. The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

The board of directors or the sole director shall establish the annual accounts in the manner provided by law. One month before the ordinary general meeting, the annual accounts shall be submitted to the supervisory auditors (commissaires).

Art. 20. The balance sheet surplus, minus expenses and depreciation, shall constitute the Company's net profit.

At least five percent (5%) of the net profit shall be transferred to form the legal reserve. This withdrawal ceases to be mandatory when the reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's capital.

The balance of the net profit is freely available to the general meeting.

The board of directors or the sole administrator may distribute interim dividends during the financial year pursuant to the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by decision of the shareholders' general meeting or the sole shareholder deciding in accordance with the modalities for amendments to the Articles.

Upon dissolution of the Company, one or several liquidators shall carry out the liquidation. The liquidators may be natural or legal persons, and are appointed by the general meeting which determines their powers and remuneration.

General provisions

Art. 22. Convening notices and communications shall be sent or expressly waived. Written resolutions shall be taken in writing, by email fax or any other electronic means of communication.

Art. 23. Proxies may be granted by all means described immediately above. Proxies for board of director meetings may also be granted by a director in accordance with terms accepted by the board of directors.

Art. 24. Signatures shall be handwritten or electronic, provided that the latter fulfill the legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures on written resolutions shall be on an original or on several counterparts which shall together constitute one and the same document.

Art. 25. The 1915 Law and its later amendments shall apply to these Articles to the extent that these Articles do not derogate therefrom.

Fees

The fees, expenses, compensation and charges in any form whatsoever, are to be borne by the Company and for which the Company is hereby liable, are valued without prejudice at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby records that at the request of the appearing persons these Articles are drafted in French followed by an English-language version, and at the request of those same persons, in case of discrepancy between the French and English texts, the French version shall prevail.

In witness whereof, done in Junglinster, on the day, month and year at the beginning hereof.

And after having read and interpreted this deed to the appearing persons, all known to the notary by their first and last names, civil status and residence, they signed this deed with the notary.

Signé: Julien JOSEPH, James DE BRABANT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062997/504.

(130077899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

All Cabling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 58.186.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062806/10.

(130078005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.908.

Les comptes annuels consolidés du groupe Aperam au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062811/10.

(130078371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Archico s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.046.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 15 Mai 2013.

Référence de publication: 2013062816/10.

(130077443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Arelux FR 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062817/10.

(130077442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 68.806.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 26 avril 2013

En date du 26 avril 2013, le conseil d'administration prend acte:

- de la démission de Monsieur Jean-Paul Mazoyer de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil de la société, en date du 18 avril 2013.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Giorgio Gretter
Directeur Général

Référence de publication: 2013062809/16.

(130077795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Arelux FR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 160.333.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062818/10.

(130077441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Arelux FR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 160.334.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062819/10.

(130077440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Arelux FR 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 160.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062821/10.

(130077438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Fennogens Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 173.453.

—
Rectificatif du 7 mai 2013 (dépôt complémentaire au dépôt L120216265- déposé le 17 décembre 2012)

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE SEPT MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu

1. La société anonyme de droit belge BICERVA INVESTMENTS, ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, boulevard du Souverain 90, inscrite au Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0454.786.775,

actionnaire de trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-quatre (337.564) actions, de la société «FENNOGENS INVESTMENTS», ci-après nommée,

ici représentée par Messieurs Christophe JASICA et Eric LECLERC, employés, demeurant professionnellement à Howald en leur qualité d'administrateurs.

2. La société de droit luxembourgeois TOPSIN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18 rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B64405,

- actionnaire de cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-sept (194.277) actions, de la société «FENNOGENS INVESTMENTS», ci-après nommée,

ici représentée par Messieurs Christophe JASICA et Eric LECLERC, employés, demeurant professionnellement à Howald en leur qualité d'administrateurs.

3. La société anonyme de droit luxembourgeois PALATUM INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B64439,

- actionnaire de cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-sept (194.277) actions,

ici représentée par Messieurs Christophe JASICA et Eric LECLERC, employés, demeurant professionnellement à Howald en leur qualité d'administrateurs.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant lors de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2012, enregistré à Redange-sur-Attert, en date du 10 décembre 2012, RED/2012/1687 de la société anonyme de droit belge, dénommée "FENNOGENS INVESTMENTS" («la Société»), ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, boulevard du Souverain 90, et constituée le 28 août 1995.

L'assemblée du 07 décembre 2012 a décidé le transfert du siège statutaire et effectif de la Société de B-1170 Watermael-Boitsfort, boulevard du Souverain 90, Belgique à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, Grand-Duché de Luxembourg et la modification intégrale des statuts.

La Société a été transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173453 le 15 décembre 2012.

Les comparants déclarent que dans l'acte du 07 décembre 2012 il a été omis d'indiquer le début de l'exercice social de sorte que la Cinquième résolution a été acté erronément comme suit:

Cinquième résolution

Les actionnaires décident, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2012.

alors qu'elle aurait dû se lire comme suit:

Cinquième résolution

Les actionnaires décident, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours ayant commencé le 01 janvier 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

Les comparants déclarent que mise à part le changement de la CINQUIEME RÉOLUTION le contenu de la prédite assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2012 reste inchangé et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte rectificatif.

Signé: C. JASICA, E. LECLERC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 mai 2013. Relation: RED/2013/731. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013063057/62.

(130077696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Assurances Liberty Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 151.357.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062825/10.

(130077918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Mai 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013062832/12.

(130078011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bamboo Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.198.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062836/10.

(130078329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Banque LBLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Mit Beschluss des Aufsichtsrates vom 22. März 2013 wurde Herr Marcus Kramer, 18, Brienner Straße, D - 80333 München zum stellvertretenden Vorsitzenden des Aufsichtsrats der Banque LBLux S.A. ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Mai 2013.

Banque LBLux S.A.

Référence de publication: 2013062837/12.

(130078075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Beltone MidCap Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beltone MidCap Management SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013062842/11.

(130078202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Benlux Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.007.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062843/10.

(130077475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Binah S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.598.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINAH SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013062845/11.

(130078319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Blue Amber Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.756.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062846/10.

(130078082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 172.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062848/12.

(130077524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

FGS1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 177.194.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before the undersigned, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Noblesse Delzanne SCA, a Luxembourg société en commandite par actions, with its registered office located at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FGS1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Noblesse Delzanne SCA, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as class A managers for an undetermined period:
 - Amhed Farid Alaulaqi, businessman, born on November 28, 1962 in Alsaied, Saudi Arabia, with professional address at 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland; and
 - John Mark Benn, businessman, born on October 28, 1963 in Cape Town, South Africa, with professional address at 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland;
2. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as class B managers for an undetermined period:
 - Constance Collette, company director, born on June 21, 1976 in Luxembourg, with professional address at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg; and
 - Christophe Gaul, company director, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg
3. The registered office of the Company is located at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Noblesse Delzanne SCA, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "FGS1 S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer deux (2) différentes classes de gérants, i.e. un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A l'exception des résolutions prises conformément aux dispositions de l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Dans le cas où le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le Conseil communiquera le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés voteront alors par écrit et retourneront leur vote à la Société endéans du délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Noblesse Delzanne SCA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Amhed Farid Alaulaqi, businessman, né le 28 novembre 1962 à Alsaied, Arabie Saoudite, avec adresse professionnelle au 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland; and

- John Mark Benn, businessman, born on October 28, 1963 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland.

2. L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Constance Collette, administratrice de sociétés, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg; and

- Christophe Gaul, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique avec adresse professionnelle au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20040. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013063058/502.

(130077419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour Bario Participations S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2013062851/13.

(130077960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour Bario Participations S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2013062852/13.

(130077961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bartella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.865.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARTELLA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013062854/11.

(130078391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bizibox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.952.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062856/10.

(130077451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Quadrum SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013062859/15.

(130077818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Black Associates s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5360 Schrassig, 23, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 136.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013062860/10.

(130077424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Blendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.588.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BLENDO S.A.*
BNP Paribas Real Estate Investment Management
Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013062862/13.

(130077854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

BLG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.546.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 mai 2013:

Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant A de la société.

Nomination, avec effet au 23 avril 2013, de Monsieur Nils Kruse, employé privé, né le 3 février 1969 à Pinneberg (Allemagne), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013062863/15.

(130078022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Capital Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.521.

L'an deux mil treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL GLOBAL S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.521, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 972 du 7 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio José Da Silva Moreira, demeurant à Encosta Das Oliveiras B1A Apt A, 8125 Vilamoura (Portugal).

Le Président désigne comme secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification des articles 6 et 9 des statuts.
2. Démission des administrateurs et administrateur-délégué actuels et décharge.
3. Nomination de Monsieur Antonio José Da Silva Moreira comme administrateur unique.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 9 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 9.** La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- TOMAZ INTERNATIONAL S.A. et CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, de leur mandat d'administrateurs, et

- Monsieur Jean Naveaux, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide nommer comme administrateur unique:

Monsieur Antonio José Da Silva Moreira, demeurant à Encosta Das Oliveiras B1A Apt A, 8125 Vilamoura (Portugal).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.400.- (mille quatre cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.J. DA SILVA MOREIRA, A. BRAQUET, J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20064. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062926/76.

(130078100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Boone, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062867/11.

(130077817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bousval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013

Conseil d'Administration

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est composé comme suit:

* REUTER-BONERT Carine demeurant 5 rue des champs, L-3332 Fennange

* ANTOINE Jean-Hugues, demeurant 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

* MAQUA Dominique, demeurant 29 rue de Rossart, B-6769 Meix-Devant-Virton

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Carine REUTER-BONERT
Administrateur

Référence de publication: 2013062869/21.

(130077382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

Les comptes annuels consolidés de BPT Hansa Lux SICAV-SIF arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés par les actionnaires en date du 02 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour la société BPT Hansa Lux SICAV-SIF

Référence de publication: 2013062871/13.

(130077808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

BRE/V.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 83.241.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 May 2013.

Référence de publication: 2013062873/10.

(130078123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Breakers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.364.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013062874/12.

(130078014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013062876/10.

(130077877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bureau Line Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 75.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013062877/11.

(130078269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bureau Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.958.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013062879/10.

(130077861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Buro Partner, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 125.279.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 décembre 2012 entre Monsieur Dany NOEL et Monsieur Franck LEROY, il résulte que:

- Monsieur Dany NOEL, demeurant à B - 6800 LIBRAMONT, 74/1, rue de Neufchâteau, détient 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 € chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EISCHEN, le 21 décembre 2012.

NOEL Dany

Gérant

Référence de publication: 2013062880/16.

(130077858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bymi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.202.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;

- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains;

- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1 rue J-P Brasseur.

- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013062881/21.

(130078130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 10. Mai 2013 geht hervor:
- dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) Uwe Druckenmüller, Dr. Rolf Sutter und Dr. Christian Eike Schütz bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2014 abgehalten wird, verlängert wurden.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Mai 2013.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013062882/15.

(130077725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062883/10.

(130077726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

C.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.312.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que le mandat de l'administrateur et de l'administrateur délégué de Monsieur Charles Kieffer a cessé suite au décès de ce dernier le 3 avril 2013.

Par conséquent, Monsieur Charles Kieffer ne fait plus partie du conseil d'administration de CK.S.A. depuis cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Steinfort, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062885/13.

(130077760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

C.M. Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 163, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 54.227.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4711 Pétange, le 06 mai 2013.

Madame Cobraiville Martine

Gérante Technique

Référence de publication: 2013062886/12.

(130078120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

C.P Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, Aline an Emile Mayrischstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.305.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A. ABROAD Consulting, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 617, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, dans la société CP GROUP LUX S.A, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163 305.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2013062887/12.

(130078398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.117.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 May 2013.

Référence de publication: 2013062889/10.

(130078220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Saint Albert, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.229.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

SGG (Suisse) SA, a company duly incorporated under the Swiss Laws, having its registered office at 3, Place Isaac-Mercier, 1201 Geneva (Switzerland),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Saint Albert (the Company). The Company is a company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object..

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3 A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either: both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Management - Representation

Art. 7. Composition of the board of directors.

7.1 The Company shall be managed by the board (the Board), which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

7.2 The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

7.3 Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

7.4 If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

7.5 Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.6 If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

8.2 The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3 The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1 The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

9.2 The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

9.3 Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

9.4 No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.5 A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

9.6 The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

9.9 A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors, or by the joint signature of any class A director and any class B director (if appointed).

10.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 11. Sole director.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

11.2 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 12. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. Decisions requiring approval of the General Meeting.

13.1 The actions and resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of the General Meeting, acting in ordinary or extraordinary general meetings:

- the sale, transfer, assignment, disposal of assets of the Company (or any contract to do so) where the market value of such assets or the consideration is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company;
- the acquisition of assets by the Company (or any contract to do so) where the market value of such assets or the consideration is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company;
- the incurring of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing or the giving of any guarantee in respect thereof, where the amount of the incurring is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company.

Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of shareholders. Powers and voting rights

14.1 Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

14.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Notices, quorum, majority and voting proceedings

14.3 The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

14.4 Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

14.5 General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

14.6 If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

14.7 A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

14.8 Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

14.9 Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

14.10 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

14.11 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

14.12 Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 15. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and Approval of annual accounts.

16.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

16.3 One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

16.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 17. Auditors.

17.1 The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

17.2 When so required by Law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

17.3 The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) or external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

19.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 20. General Provision.

20.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

SGG (Suisse) SA, represented as stated above, subscribes to all the shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Fabio GASPERONI, private employee, born in Rome (Italy) on 4 August 1978 and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mrs. Céline BONVALET, private employee, born in Evreux (France) on 7 May 1972 and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mr. Christian MOGNOL, private employee, born in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 15 January 1962 and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 42 230, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SGG (Suisse) SA, une société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 3, Place Isaac-Mercier à 1201 Genève (Suisse),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Saint Albert (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3 Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée: par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.5 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Gestion - Représentation

Art. 7. Composition du conseil d'administration.

7.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

7.2 L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

7.3 Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

7.4 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

7.5 Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

7.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

9.2 Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs] au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

9.3 Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.4 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.5 Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.6 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

9.7 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.9 Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (si élus).

10.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 11. Administrateur unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

11.2 Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Décisions nécessitant l'approbation de l'Assemblée Générale.

13.1 Les actions ou décisions reprises ci-après ne pourront être prises par la Société, à moins qu'elles ne soient approuvées par l'Assemblée Générale, agissant dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire:

- la vente, le transfert, la cession, l'aliénation d'actifs de la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

- l'acquisition d'actifs par la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

- la souscription de tout emprunt ou de tout autre endettement ou passif ayant les caractéristiques d'un emprunt ou l'octroi de toute garantie dans ce cadre, dans l'hypothèse où le montant de la souscription dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société.

Actionnaire(s)

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires. Pouvoirs et droits de vote

14.1 Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

14.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

14.3 Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

14.4 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

14.5 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

14.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

14.7 Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

14.8 Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

14.9 Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

14.10 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

14.11 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

14.12 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 15. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

16.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 17. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

17.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

17.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

17.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

18.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

Art. 20. Dispositions générales.

20.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

SGG (Suisse) SA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, né à Rome (Italie) le 4 août 1978 et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Céline BONVALET, employée privée, née à Evreux (France) le 7 mai 1972 et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 15 janvier 1962, et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, et ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années.

3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013063393/597.

(130078261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013062890/10.

(130077983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Caspian Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 163.363.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 10 mai 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013062891/17.

(130077786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Caspian Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 163.360.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 10 mai 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013062892/17.

(130077785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS), Fondation.

Siège social: L-7256 Walferdange, 19, rue Josy Welter.
R.C.S. Luxembourg G 113.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 11 janvier 2013

Lors de la réunion du 11 janvier 2013, le conseil d'administration de la fondation ECGS a été constitué des personnes suivantes:

- M. Georges BECHET, demeurant à L-3524 Dudelange
- M. Manfred BONATZ, demeurant à D- 53913 Swistal
- M. Eric BUTTINI, demeurant à L-6850 Manternach
- M. Michel FEIDER, demeurant à L-6942 Niederanven
- M. Jean- Mathias GOERENS, demeurant à L-1529 Luxembourg
- M. Bernard REISCH, demeurant à L-4947 Hautcharage

—
Réunion du Conseil d'Administration du 21 mars 2013

Lors de la réunion du 21 mars 2013, les membres du CA ont élu à l'unanimité

- M. Michel FEIDER comme président du Conseil d'Administration
- M. Bernard REISCH comme vice- président du Conseil d'Administration
- M. Eric BUTTINI comme secrétaire du Conseil d'Administration

Lors de cette même réunion, les membres du conseil d'administration ont cooptés à l'unanimité

Nom: WAGNER Prénom: Jean- Frank

Fonction: Membre

Adresse: Bernhardstrasse 28A, D-54295 Trier

en tant que membre du Conseil d'Administration.

Cette cooptation a été effective suite à l'acceptation de M. Wagner en date du 25 mars 2013.

Walferdange, le 10 Avril 2013.

Michel Feider / Eric Buttini.

Référence de publication: 2013062934/28.

(130077890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.005.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 mai 2013:

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de catégorie A de la société.

- Nomination, avec effet au 23 avril 2013, de Monsieur Barry Black, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013062895/16.

(130078021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Cidron Bergman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.984.

—
Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062899/15.

(130078143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Chamly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.755.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 mai 2013.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013, à tenir en 2014, comme suit:

Conseil d'administration:

M. Patrick Haller, demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1472 Luxembourg, administrateur;

Melle Audrey Petrini, demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1472 Luxembourg, administrateur;

M. Martin Rutledge, demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1472 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68 rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013062937/22.

(130077486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Lupercus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.802.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 15 mai 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Peter Kleingarn, né le 12 mai 1969 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Norbert Becker, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Jamal Afakir, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Fatah Boudjelida, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Cuisset, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Ferres, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Keith O'Donell, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Christophe Plainchamp, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Remacle, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013067808/39.

(130083098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

mit Beschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 03.09.2012 wurde

Nom de la Société: ERNST & YOUNG S.A.

No Reg. De Commerce: B47771

Adresse postale: 7, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

für das Geschäftsjahr 2012 zum Abschlussprüfer bestimmt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15. Mai 2013.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013063084/20.

(130078019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

FLUIDAP Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, ZI Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 85.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 19 avril 2013 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Démission de la société anonyme CDI HOLDING B.V., établie et ayant son siège social 340, Weena, NL-3012 NJ ROTTERDAM, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

8) Nomination de la société par actions simplifiée HYD&AU, établie et ayant son siège social 12, rue du Paradis Saint Pardon à F-33870 VAYRES, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Libourne sous le numéro 537 853 665, représentée par son Président la société à responsabilité limitée LUNEGARDE Sarl, établie et ayant son siège social 12, rue du Paradis Saint Pardon à F-33870 VAYRES, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Libourne sous le numéro 433 863 826, représentée par son gérant Monsieur David COUILLANDEAU, né le 4 avril 1969 à LIBOURNE (F), demeurant professionnellement 12, rue du Paradis Saint Pardon à F-33870 VAYRES, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

2) Démission de Monsieur Claude DIEUDONNE, demeurant professionnellement 18, rue Barbet de Jouy à F-750007 PARIS, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

3) Reconduire le mandat de l'administrateur Damien MATHIEU, né le 4 février 1965 à Moresnet (B), demeurant 42, Marveld à B-4850 PLOMBIERES.

4) Reconduire le mandat de l'administrateur-délégué Damien MATHIEU, né le 4 février 1965 à Moresnet (B), demeurant 42, Marveld à B-4850 PLOMBIERES.

5) Reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société de la société anonyme FIRELUX S.A., établie à L-9053 ETTTELBRUCK, 45, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 84589.

6) Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013068299/34.

(130084652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.757.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062900/15.

(130078333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.658.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Franco FASOLATO, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1201 Genève;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

CORIS HOLDING

Société anonyme

Référence de publication: 2013062965/20.

(130078303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.
